

Appel des 12 du 30 octobre 2000

Condamnation des tortures dans la guerre d'Algérie

Des deux côtés de la Méditerranée, la mémoire française et la mémoire algérienne resteront hantées par les horreurs qui ont marqué la guerre d'Algérie tant que la vérité n'aura pas été dite et reconnue.

Ce travail de mémoire appartient à chacun des peuples et aux communautés, de quelque origine que ce soit, qui ont cruellement souffert de cette tragédie dont les autorités françaises portent la responsabilité essentielle en raison de leur obstination à refuser aux algériens leur émancipation. Aujourd'hui, il est possible de promouvoir une démarche de vérité qui ne laisse rien dans l'ombre. En France, le nouveau témoignage d'une Algérienne, publié dans la presse, qui met en accusation la torture, ne peut rester sans suite ni sanction. Le silence officiel serait ajouter au crime de l'époque une faute d'aujourd'hui.

En Algérie, se dessine la mise en cause de pratiques condamnables, datant de la guerre et surtout ayant survécu, commises au nom de situations où "tout serait permis". Il reste que la torture, mal absolu, pratiquée de façon systématique par une "armée de la République" et couverte en haut lieu à Paris, a été le fruit empoisonné de la colonisation et de la guerre, l'expression de la volonté du dominateur de réduire par tous les moyens la résistance du dominé.

Avec cette mise à jour il ne s'agit pas seulement de vérité historique, mais de l'avenir des générations issues des diverses communautés qui vivent avec ce poids, cette culpabilité et ce non dit. Pour nous citoyens auxquels importe le destin partagé des deux peuples et le sens universel de la justice, pour nous qui avons combattu la torture sans être aveugles aux autres pratiques, il revient à la France, eu égard à ses responsabilités, de condamner la torture qui a été entreprise en son nom durant la Guerre d'Algérie. Il en va du devoir de mémoire auquel la France se dit si justement attachée et qui ne devrait connaître aucune discrimination d'époque et de lieu. Dans cet esprit, et dans cet esprit seulement, tourné vers un rapprochement des personnes et des communautés et non vers l'exacerbation de leurs antagonismes, nous demandons à Monsieur Jacques Chirac, Président de la République et à Monsieur Lionel Jospin, Premier Ministre, de condamner ces pratiques par une déclaration publique. Et nous invitons les témoins, les citoyens à s'exprimer sur cette question qui met en jeu leur humanité.

Les "douze"

Henri ALLEG, ancien directeur d'Alger Républicain, auteur de "La Question" - **Josette AUDIN**, épouse de Maurice AUDIN assassiné par ses tortionnaires - **Simone de BOLLARDIERE**, veuve du Général Pâris de BOLLARDIERE, opposé à la torture et condamné à 2 mois de forteresse - **Nicole DREYFUS**, avocate de Baya HOCINE et Djohor AKROU - **Noël FAVRELIERE**, rappelé, déserteur - **Gisèle HALIMI**, avocate de Djamila Boupacha - **Alban LIECHTI**, appelé, insoumis, condamné à 4 ans de prison - **Madeleine REBEIRRIUX**, historienne, secrétaire du Comité AUDIN - **Laurent SCHWARTZ**, mathématicien, président du Comité AUDIN - **Germaine TILLON**, ethnographe, résistante, auteure de "L'Afrique bascule vers l'avenir" - **Jean-Pierre VENANT**, historien, résistant - **Pierre VIDAL-NAQUET**, historien auteur de "La torture dans la République".